

# Jeunes en librairie

*Auvergne-Rhône-Alpes*



*Mode d'emploi – Adage*

2023-2024



Cette année, l'appel à projets spécifique Jeunes en librairie est affiché en page d'accueil d'ADAGE.  
Ne faut pas confondre avec "Appel à projets EAC - DAAC"

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture – Jeunes en librairie 2023-2024

### Prévisualisation de l'étape "Le projet"

#### Le projet

**Dispositif :** Jeunes en librairie

**Titre du projet : \*** Titre du projet

**Description : \*** Résumer brièvement le projet et préciser son inscription dans le parcours de l'élève.

**Domaines artistiques et culturels : \*** Sélectionner une ou deux domaines artistiques et culturelles

**Partenaires :** Rechercher un partenaire

**Autres partenaires :** Indiquer vos partenaires (structures, artistes ou intervenants) s'ils sont absents de la liste ci-dessus. Préciser leurs noms et adresses mails.

**Articulation avec un projet 1er degré :** Non

**Etablissements 2nd degré associés :** Sélectionner un établissement

"Jeunes en librairie" ou tout autre titre de votre souhait.

Décrivez brièvement votre projet et indiquez ici si un co-financement est prévu en précisant la nature des dépenses correspondantes. Cette information permet une compréhension globale du projet.

Partenaire 1 : "Jeunes en librairie"  
Partenaire 2 : votre **librairie partenaire**, à renseigner dans "Autres partenaires si non-référencée.

Indiquez ici l'**auteur** et l'**autre professionnel du livre** prévus ou envisagés et tout autre éventuel partenaire financé par d'autres dispositifs.

Prévisualisation de l'étape "Les participants"

### Les participants

**Professeur coordonnateur du projet** : \*  
Sélectionner un professeur coordonnateur du projet

**Classes prévisionnelles** : \*  
Sélectionner des classes ou groupes d'élèves  
Créer une classe

**Intervenants** : NON RENSEIGNÉ  
Ajouter un intervenant

**Formation des enseignants** : Certifications complémentaires et formations suivies utiles à la réalisation du projet : lister les enseignants, leurs formations / certifications ainsi que l'année associée.

Indiquer l'enseignant référent du projet qui sera chargé de l'organisation et du suivi du projet en lien avec l'opérateur Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture.

Ne sélectionner **qu'une** classe et déposer un dossier par classe (même pour les projets inter-classe et même pour les projets identiques).

Ne rien renseigner ici, les intervenants sont à renseigner dans "Partenaires" et "Autres partenaires" page 2.

F

Prévisualisation de l'étape "Le contenu du projet"

Préciser ici le contenu de votre projet qui sera **déterminant dans l'analyse de votre dossier**. Toutes les cases sont à renseigner.

### Le contenu du projet

Le projet d'éducation artistique et culturelle articule les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (rencontres, pratiques, connaissances). Il est co-construit avec une structure partenaire.

**Rencontrer :**

Préciser les rencontres, directes et indirectes (via différents médias, numériques notamment), avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion...

**Pratiquer :**

Décrire les temps de pratique artistique et/ou scientifique. Préciser si la pratique se fait sur les heures de cours ou si elle est conduite en atelier (compléter alors la rubrique "Atelier"). Expliciter l'articulation entre la pratique et les connaissances.

**Connaître :**

Préciser les contenus disciplinaires, les champs de connaissances complémentaires abordés et leur articulation dans le cadre de ce projet transdisciplinaire. Vous pouvez vous appuyer sur le référentiel du 7 juillet 2015.

**Restitutions envisagées :**

Réalisations et restitutions envisagées.

**Etapes prévisionnelles :**

En quelques lignes, préciser la progression et les grandes étapes prévisionnelles du projet.

Prévisualisation de l'étape "Les actions pass Culture"

## Les actions pass Culture

Au préalable, préservez l'offre de votre partenaire dans l'onglet **pass Culture > Offres pass Culture**.

Cliquez sur « Ajouter une action pass Culture » pour sélectionner cette offre parmi les offres pré-réservées par les professeurs de votre établissement.

Ajouter une action  
pass Culture

Ne rien ajouter.  
L'offre Pass culture *Jeunes en librairie* de  
650€ sera disponible à la pré-réservation  
pour votre établissement **APRES** l'avis  
positif donné par la commission Adage.

### Prévisualisation de l'étape "Budget prévisionnel"

**!** Les 3 interventions obligatoires seront prises en charge via une **offre Pass culture de 650€**.  
Rappel des tarifs des interventions :  
- Libraire : 150€ TTC  
- Auteur : 286,76€ brut  
- Autre professionnel du livre : 150€ TTC

Total des cases :  
"Frais de fonctionnement" +  
"Frais de déplacement des élèves"

Indiquer le total des achats de livres lors la sortie en librairie : 30€ x l'effectif prévisionnel de la classe.

### Le budget prévisionnel

Le budget sera étudiez le monter en lien avec votre direction et le gestionnaire. Les montants sont TTC.

#### Dépenses

Interventions de professionnels : **650€**

qualité de l'intervenant	nom	h	tarif/h	€
				0,00 €

Sorties : spectacles, projections, expositions, rencontres...

Frais de fonctionnement : achats divers, locations, frais de déplacement des intervenants

Frais de déplacement des élèves :

Indiquer "3 interventions de professionnels du livre"

1h (bien qu'il s'agisse de 3 demi-journées)

Total des frais de déplacement des intervenants (transports et hébergement).

Eventuels frais de déplacement de la classe pour se rendre à la librairie partenaire.

#### Recettes

Participation de l'établissement : 0 €

Subventions de la commune : 0 €

Subventions de la communauté d'agglomération : 0 €

Subventions du département : 0 €

Subventions de la région : 0 €

Autres apports : mécénat, financement participatif ... 0 €

**650€**

Financement demandé : 0 €

Indiquer : "Offre Pass Culture JEL"

Total des achats de livres (pris en charge par le dispositif Jeunes en librairie).

Prévisualisation de l'étape "Avis du chef d'établissement / de l'IEN"

Avis du chef d'établissement :

Avis du chef d'établissement :



Les chefs d'établissement ont jusqu'au **23 juin** pour inscrire leur avis sur les projets (Défavorable, Favorable ou Très favorable).

F